



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

calcul

Question écrite n° 18188

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy interroge M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur les modifications apportées au calcul de l'imposition sur le revenu en 2007, et notamment sur la suppression de la déduction de 20 %. Alors que le principe se veut simplificateur et que cette déduction a été normalement compensée par un relèvement des seuils d'imposition, de nombreux retraités se plaignent que leur revenu fiscal de référence se situe désormais au-dessus des nouveaux plafonds et qu'à ce titre ils voient leurs retraites soumises au paiement des cotisations sociales (CRDS et CSG). Il aimerait connaître sa position sur ce sujet et savoir si des mesures complémentaires sont prévues afin d'exclure de ce champ d'application les plus petites retraites.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18188

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2008, page 1729

Question retirée le : 8 avril 2008 (Fin de mandat)